

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

Le 30 juillet 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Chaboudé de Courtisols, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 24 juillet 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	39
- représentés ou ayant donné pouvoir	2
- votants	41
- ont voté pour	41
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Joël PERARDEL par Bernard MAHOUT (suppléant), Jean-Jacques PILLET par Emmanuel PLANÇON (suppléant).

Absents : Hubert FERRAND, Freddy MELLETT (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON (excusé).

#### DÉLIBÉRATION N° 925-2020

#### OBJET : Décision modificative Budget général

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Victor OURY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la nomenclature M14 ;

Vu le budget primitif 2020 du budget général voté par délibération n° 896-2020 du 18 juin 2020 ;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires pour régler la facture des masques chirurgicaux et en tissus ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** de modifier le budget général 2020 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement, chapitre 011, article 60632 : + 32 000.00 Euros.

Le suréquilibre de la section de fonctionnement est réduit de 32 000.00 Euros et s'élève désormais à 2 586 759.06 Euros.



Extrait certifié conforme,

Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2020.07.31 14:03:15 +0200  
Ref:20200731\_095202\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président